



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 15 Conseillers présents 13 Quorum 7	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 27 mars 2023	

Présents : Mesdames Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Raymond LELIEVRE et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND

Secrétaire de séance : Benjamin JENNESSON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2023
2. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion année 2022
3. Approbation des budgets primitifs année 2023
4. Droit de préemption urbain : 13 rue de la Chapelle et 4 Le Clos des Tisserands
5. ALSH : Tarifs sorties
6. Vente terrain Mayenne Habitat
7. Subvention association
8. Travaux bâtiments communaux
9. Bulletin municipal
10. Logements communaux : diagnostics énergétiques
11. Achat tondeuse
12. Achat matériel de sonorisation et scène
13. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 2 février 2023.

2- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion année 2022

- *Vote comptes administratifs et comptes de gestion année 2022*

- **Compte administratif budget « lotissement du Muguet » année 2022**

Le budget est clôturé. L'excédent de 29 799,79 € a été reporté sur le budget principal de l'année 2022.

- **Compte administratif budget « principal » année 2022**

2022	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	854 574,80	1 579 042,34	724 467,54
Investissement	469 611,90	1 346 133,62	876 521,72

- **Compte administratif budget « assainissement » année 2022 :**

2022	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	37 145,93	63 251,15	26 105,22
Investissement	31 585,38	48 407,20	16 821,82

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les comptes administratifs des budgets « principal » et « assainissement » ainsi que les comptes de gestion de l'année 2022.

3- Approbation des budgets primitifs année 2023

- **Budget primitif PRINCIPAL de la COMMUNE année 2023**

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **1 558 433,54 €**.
La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **2 037 690,63€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le budget primitif PRINCIPAL DE LA COMMUNE pour l'année 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2023, comme l'an passé.

○ **Budget PRIMITIF de l'ASSAINISSEMENT année 2023**

La section de FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **69 052,38€**.

La section d'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes s'équilibre à **111 947,16€**.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2023.

4- Droit de préemption urbain : 13 rue de la Chapelle & 4 Le Clos des Tisserands

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis 13 rue de la Chapelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis 4 le Clos des Tisserands.

5- ALSH : Tarifs sortie vacances

- Denis MARCHAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal les tarifs pour la sortie qui a eu lieu aux vacances de février 2023.

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<i>QF<600 €</i>	21,00 €	27,00 €
<i>600 € <QF>899 €</i>	23,00 €	29,00 €
<i>QF>900 €</i>	25,00 €	31,00 €

Il est précisé que pour tout enfant ayant été inscrit à la semaine complète au centre de loisirs, en plus de la sortie, une réduction de 5€ sera appliquée sur les tarifs ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs ALSH pour la sortie qui a eu lieu pendant les vacances de février 2023 ainsi que la réduction de 5 € qui sera appliquée pour tout enfant inscrit à la semaine au centre de loisirs en plus de cette sortie.

- Denis MARCHAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal les tarifs pour l'activité « Les Aventuriers de l'air » qui se déroulera le mercredi 26 avril 2023.

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
<i>QF<600 €</i>	12,00 €	14,00 €
<i>600 € <QF>899 €</i>	14,00 €	16,00 €
<i>QF>900 €</i>	16,00 €	18,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs pour l'activité ALSH « les Aventuriers de l'air ».

- Denis MARCHAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal les tarifs pour l'activité « l'Arche DESNOÉ » qui se déroulera le 12 avril 2023.

TARIFS COMMUNE	
QF<600 €	10,00 €
600 € <QF>899 €	12,00 €
QF>900 €	14,00 €

Un pique sera fourni par le centre de loisirs pour le prix de 2€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs pour l'activité ALSH « L'Arche DESNOÉ » ainsi que celui du pique-nique fournit par l'ALSH.

- Denis MARCHAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal les tarifs pour le séjour à Sillé le Guillaume en juillet 2023.

✓ Proposition de tarifs transport inclus

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
QF<600 €	135,00 €	140,00 €
600 € <QF>899 €	140,00 €	145,00 €
QF>900 €	145,00 €	150,00 €

✓ Proposition de tarifs sans transport

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
QF<600 €	110,00 €	120,00 €
600 € <QF>899 €	115,00 €	125,00 €
QF>900 €	120,00 €	130,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs avec ou sans transport pour le séjour de l'ALSH à Sillé-le Guillaume en juillet 2023.

6- Vente terrain Mayenne Habitat

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour préciser les conditions de vente de terrains à Mayenne Habitat suite au bornage réalisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la vente des terrains

- A l'euro symbolique les parcelles cadastrées B 1176, B1775 et B 1774
- Au prix de 30€ H.T- le m² la parcelle B 1771

Au profit de Mayenne Habitat étant précisé que les frais de notaires seront supportés par Mayenne Habitat.

7- Subvention association

En application de la règle instituée, la subvention du club des aînés « le club de la gaieté » s'élève à 309 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention au club des aînés d'un montant total de 309 €.

8- Travaux bâtiments communaux

- Stéphane MANCEAU, conseiller municipal délégué, présente des devis en lien avec différents bâtiments et logements communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de l'entreprise GILET de 2 666,93 € TTC pour les travaux sis au 1 rue des Tisserands.

- Denis MARCHAND, adjoint au Maire, présente des devis en lien avec différents bâtiments et logements communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de l'entreprise GAUMER de 3 060,00 € TTC pour la démolition du muret et modification d'ouverture à l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de l'entreprise GAUMER de 1 380,00 € TTC pour les travaux d'ouverture d'une porte à la petite salle de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de l'entreprise PROCLAIR de 2 967,17€ TTC pour l'installation de 2 portes à l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de l'entreprise PROCLAIR de 2 279,19 € TTC pour l'installation d'une porte pour la petite salle de la mairie.

9- Bulletin municipal

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal, les devis pour l'édition du bulletin municipal qui sont les suivants :

	Nb copies	Prix unitaire HT	Prix global HT
Reprodis Laval	550	2,38 €	1 309,00 €
Imprimerie Lepetit Mayenne	550	2,85 €	1 567,50 €
Imprimerie Solidaire Martigné/Mayenne	550	2,54 €	1 398,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Reprodis basée à Laval pour un montant total de 1 309,00 € HT.

10- Logements communaux : diagnostics énergétiques

Stéphane Manceau, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal différents devis pour les diagnostics énergétiques des logements qui sont les suivants :

- Société Arliane 53 : 3 172,67 € HT,
- Société Agenda Diagnostics : 2 386,67 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société AGENDA DIAGNOSTICS pour un montant total de 2 386,67 € HT.

11- Achat tondeuse

Daniel Gérard, adjoint au Maire, présente au conseil municipal différents devis pour l'achat d'une tondeuse pour les agents du service technique :

- Tondeuse de marque ISEKI : 1 824 € TTC
- Tondeuse de marque HONDA : 2 199 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'achat d'une tondeuse de marque ISEKI auprès de la société LESIEUR pour un montant total de 1 824,00 € TTC.

12- Achat matériel de sonorisation et scène

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal qu'une société de sonorisation a décidé de liquider fin février tout son matériel à des prix attractifs. Des membres du conseil se sont déplacés sur les lieux pour étudier les besoins de la municipalité.

Suite à ce déplacement et à plusieurs repérages, du matériel de sonorisation a été essayé notamment dans l'église, qui à ce jour, n'est plus équipée convenablement lors des célébrations.

Les essais ont été concluants et ce matériel pourra être utilisé pour d'autres manifestations.

Une scène a également été repérée. Celle-ci est démontable et permettra dans la future salle polyvalente de la mettre en place ou non avec un rangement optimal.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'achat du matériel de sonorisation et de la scène pour un montant total de 6666,00 € TTC à la société Kreason.

13- Questions diverses

- Dates prochains conseils

- 6 avril à 20h30
- 20 avril à 20h30
- 11 mai 2023 20h30
- 15 juin 2023 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Vu, le secrétaire de séance,

Benjamin JENNESSON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE



